

Commission de la recherche du Conseil académique
de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 25 septembre 2024
Délibération n° CR-2024-027

Objet : Avis sur la création de l'unité d'appui et de recherche « IHU PROMETHEUS » au sein de l'Université Paris-Saclay destinée à la mise en œuvre opérationnelle du programme IHU PROMETHEUS.

La Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université Paris-Saclay, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le code de la recherche, notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 17 des statuts ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Vu l'avis du Comité social d'administration en date du 27 juin 2024 portant sur la création de l'unité d'appui et de recherche IHU PROMETHEUS ;

Considérant ce qui suit :

Le projet aPpROche par Médecine de prEcision pour la prise en charge THérapeutique du sEpsis commUnautaire et lié aux Soins – **PROMETHEUS** – a été déclaré lauréat de l'appel à projet « Institut Hospitalo- Universitaire - IHU3 » opéré par l'Agence nationale de la recherche le 16 mai 2023.

Le projet PROMETHEUS a vocation à constituer un pôle d'excellence en matière de recherche, de soin, de prévention, de formation et de transfert de technologies dans le domaine du Sepsis sur 10 ans.

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet PROMETHEUS, il est proposé la création au sein de l'Université Paris-Saclay d'une structure de type unité de recherche telle que prévue à l'article L. 313-1 du code de la recherche, ci-après dénommée « Unité IHU PROMETHEUS ».

La Commission de la recherche est appelée à émettre un avis sur la création de l'unité d'appui et de recherche de l'Institut Hospitalo-Universitaire PROMETHEUS avant approbation par le Conseil d'administration de l'Université.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Donne un avis favorable à la création de l'unité d'appui et de recherche intitulée « Unité IHU PROMETHEUS » au sein de l'Université Paris-Saclay, placée sous l'autorité et la responsabilité de la Présidence de l'Université Paris-Saclay et directement rattachée à la direction générale des services de l'Université Paris-Saclay.

Sa mission consiste à assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet PROMETHEUS

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

| | |
|--|-----------|
| Nombre de membres en exercice : | 40 |
| Membres présents ou représentés : | 33 |
| Abstentions : | 3 |
| Contre : | 0 |
| Pour : | 30 |

Visa du président

